



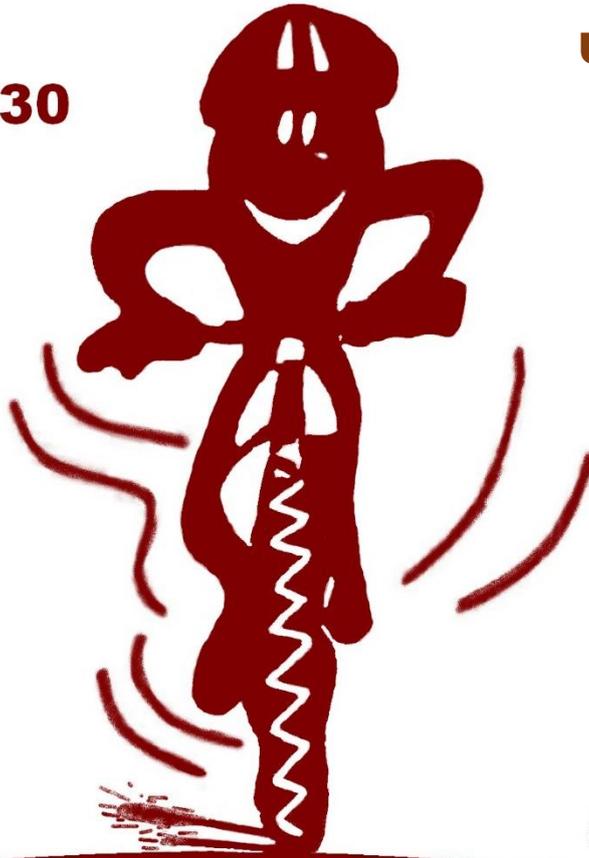
VTT CROSS-COUNTRY - XC

Saint Pierre du Mont Base de Loisirs du Marsan

Samedi 9 Mars 2024

1er départ 14h30

**U7, U9, U11, U13,
U15, U17, U19
Filles et Garçons
(pas de Seniors)**



**Inscriptions par internet FFC
Ouvert aux non licenciés
Certificat médical- carte à la journée**

Renseignements: durou.jean-marie@wanadoo.fr- 06 81 22 07 50





PROGRAMME - REGLEMENT

Le Stade Montois Cyclisme organise un VTT cross-country XC destiné aux jeunes, le samedi 9 Mars 2024 sur la Base de loisirs du Marsan, ce VTT est placé sous le règlement de la FFC. Le parcours est une variété de terrains vallonnés, composé de boucles de 1,5 à 2 km, avec un dénivelé adapté aux catégories.

Participation

Compétition ouverte aux jeunes de 7 à 18 ans dans l'année :

- U7, U9, U11, U 13, U15, U17, U19, garçons et féminines licenciés à la FFC.
- Non licenciés FFC : avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme ou VTT de moins d'un an le jour de l'épreuve, (sauf licenciés des fédérations affinitaires) une autorisation parentale obligatoire signée par les parents, avec carte à la journée prise sur le site FFC : ffc.fr – espace licencié – créer un compte – enregistrer une carte à la journée associée à l'épreuve, éditer la carte et la présenter à l'engagement avec le certificat médical.

Renseignements pour les engagements : louisauranelacaule@orange.fr

Engagements : 10€ pour les licenciés FFC et 12€ pour tous les autres participants

Programme

- **13h30 à 14H15 l'accueil** pour la remise des plaques de cadre, s'effectuera au-dessus du terrain de volley-ball
- **14h30 les départs** seront donnés par catégories suivant le nombre de participants.

Départs	Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
-	U7, F&G	2 km	8 min	10 min
-	U9, F & G	4 km	10 min	20 min
-	U13, F & G	7 km	20 min	30 min
-	U15, F & G	10 km	30 min	40 min
-	U17, F & G	30km	40 min	50 min
-	U19, F & G	40 km	50min	60 min

Zone de départ, mise en grille

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera et se fera avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur.

Zone d'arrivée

Les concurrents sont considérés en course jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Zone de ravitaillement

Le ravitaillement est autorisé en zone technique sauf décision contraire du collège arbitral.

Équipement

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

Seuls les vélos VTT sont autorisés et doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires pour :

- Freins en état de fonctionnement
- Embouts de guidon bouchés
- Absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur toutes les épreuves

Réparation et aide extérieure : Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour effectuer le dépannage dans la zone technique aménagée près de la ligne d'arrivée, chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, le cadre du VTT ne peut être remplacé.

Sécurité sur le circuit : Le circuit sera balisé par un fléchage et rubalise pour qu'il soit identifié pour les coureurs et les spectateurs, des signaleurs assureront la sécurité sur les points d'intersection de chemin

Modification

Seul les arbitres et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country.

Récompenses : les 3 premiers (es) de chaque catégorie seront récompensés par des lots en nature.

Pénalités

- Jets de débris en dehors des zones prévues
- Assistance matérielle durant l'épreuve, hors zone de dépannage : mise hors course sauf pour les poussins et pupilles
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : mise hors course
- Non-respect du parcours : mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité : refus de départ
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

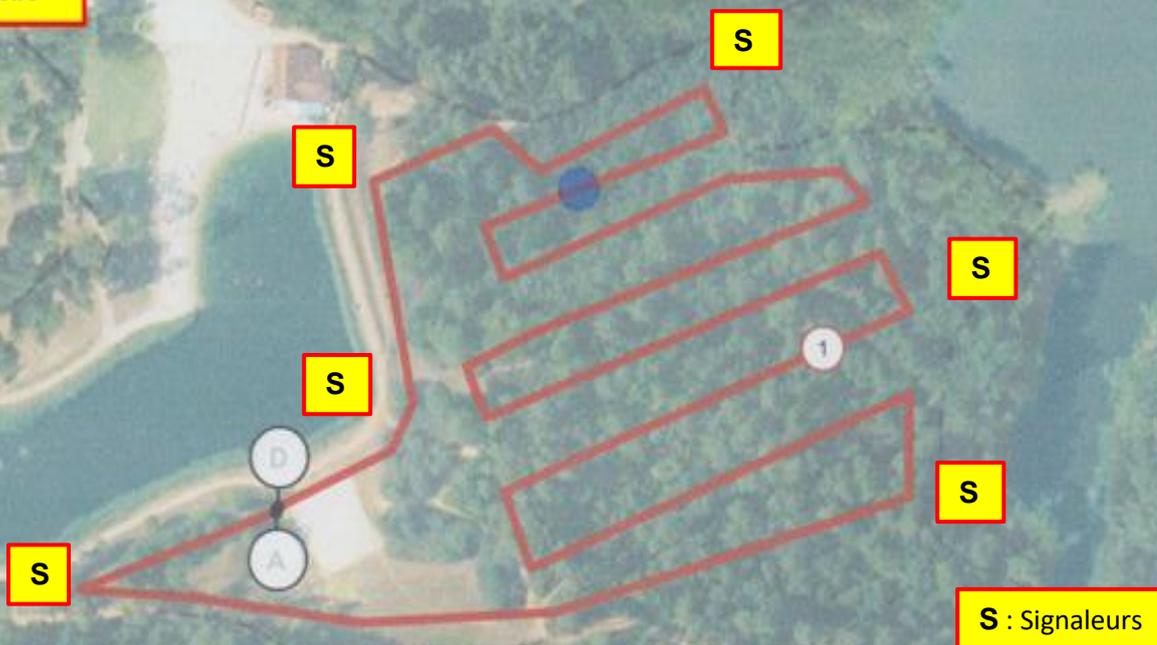
Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets en rapport à la discipline.



LE CIRCUIT

Stade Montois Cyclisme
Samedi 9 mars 2024 - ST Pierre du Mont (40)
« VTT de la Base de Loisirs du Marsan »
Formalités 13h30 - 1^{er} Départ 14h30
Au-dessus du terrain de Volley Ball

Route de Bayonne D824
Entrée Base de Loisirs



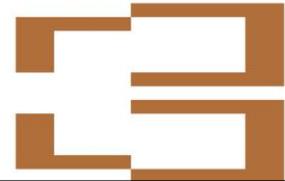


MERCI A NOS PARTENAIRES



CESCUTTI

BERNADET CONSTRUCTION



SKODA

Kennedy Auto
Dax - Mont de Marsan



AQUITAINE

BANQUE ET ASSURANCES



Groupama

la vraie vie s'assure ici

Cycles 

Barteau 40

Aire/Adour - St Paul les Dax - Mont de Marsan



BOURDIC

CHARPENTE - COUVERTURE

Studio Ernest



Tel : 05 58 06 36 60
Fax : 05 58 75 08 72
Email : studioernest@wanadoo.fr

50, rue Gambetta
40000 Mont de Marsan



PLATRERIE - PLAQUES FAUX PLAFONDS ISOLATION



Sarl **SCOLLI Eric**
470, avenue Georges Sabde

